

Introduction

La discrimination consiste en un traitement différencié d'une personne ou d'un groupe de personne en raison d'une différence ... réelle ou supposée. Les études consacrées aux discriminations existant sur le marché du travail¹ ont montré la prédominance de certains critères tels que le genre ou l'origine ethnique. A même niveau de qualification, les femmes et les personnes d'origine maghrébine apparaissent souvent défavorisées.

On parle aujourd'hui de double discrimination lorsque les logiques discriminatoires sont renforcées par le cumul de plusieurs « critères » discriminants.

C'est notamment le cas, aujourd'hui en France, pour les femmes migrantes, les personnes âgées handicapées et les descendantes d'immigrés.

Il arrive souvent, en effet, que le fait d'être une femme induise des difficultés qui se cumulent à d'autres problématiques.

Si ces difficultés paraissent unanimement reconnues à l'échelle internationale, les problèmes incriminés semblent, eux, loin d'être résolus.

Lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est produite en 1995 à Pékin, ces questions ont été soulevées.

Dans le programme qui a été élaboré à cette occasion, les gouvernements s'engageaient à abroger toute loi introduisant une discrimination fondée sur le sexe.

La situation paraît cependant aujourd'hui loin d'être résolue.

Bibliographie :

Marie-Thérèse Lanquetin, « La double discrimination à raison du sexe et de la race ou de l'origine ethnique », *Migrations-Études*, septembre 2004.

P. Bataille, *Le racisme au travail*, Paris, La découverte, 1997.

Lien :

Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France :

<http://rajfire.free.fr/IMG/pdf/me126.pdf>

1. Voir notamment : P. Bataille, *Le racisme au travail*, Paris, La découverte, 1997.